

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 février 2019 à 19 h 30  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

\_\_\_\_\_

**CA19 28 024**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 5 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

\_\_\_\_\_

***Annonces du maire***

Le maire souligne le décès d'une résidente de L'Île-Bizard, Mme Laurette St-Aubin le 29 janvier 2019 et il tient à offrir au nom de l'ensemble du conseil d'arrondissement ses sympathies à la famille et amis de la défunte. Il souligne le succès de la 15<sup>e</sup> édition du Grand Blizzard qui a eu lieu le 26 janvier, il remercie tous les participants ainsi que les employés qui ont prêté main forte pour la préparation de la salle. Il rappelle les événements à venir :

Sons et brioches – 17 février à 11 h;  
Comité des aînés - 20 février;  
Musiciens de l'OSM à la Salle Madeleine-Lahaye - 21 février à 19 h 30;  
34<sup>e</sup> édition du Défi hivernal le 24 février;  
Finalement, il mentionne les modifications des horaires d'ouverture de la bibliothèque à compter du 16 février.

Le maire cède la parole au commandant du poste de quartier 3, monsieur Patrice Bigras.

Pour le volet criminel, il n'y a aucun événement à signaler. Les statistiques sont les mêmes que les années précédentes. Il participera au comité de sécurité publique de L'Île-Bizard. Il soulève le non-respect des feux clignotants des autobus scolaires près de l'école Sainte-Anne à Sainte-Geneviève. Un problème de circulation a été rapporté en face du Cégep Gérald-Godin, un suivi sera apporté au prochain conseil.

Monsieur Samoszewski remercie le commandant pour le travail réalisé.

L'agent Khobee Gibson fait état des activités de prévention et relations avec la communauté au cours du dernier mois.

#### **10 - Période de questions du public**

Début : 19 h 40

Peter Endisch	Plainte sur le déneigement sur la rue Léon-Brisebois et drains bouchés
Lyne Paquette	Problématique concernant les drains bouchés sur la rue Léon-Brisebois
Pier-Luc Cauchon	Génératrice pour la station de pompage à L'Île-Mercier
Michael Kusalic	Servitude sur la rue Charron
Lawrence Culliford	Manque de drains sur la rue Léon-Brisebois; déglacage de drains

Fin : 19 h 58

---

#### **10 - Période de questions des membres du conseil**

Début : 19 h 59

La conseillère Madame Suzanne Marceau demande s'il est possible de contacter une personne en service les fins de semaine (contremaître de garde). Le maire fournira les coordonnées du contremaître de garde ainsi que celui du coordonnateur de la sécurité publique.

Le conseiller monsieur Robert Samoszewski invite les citoyens à le contacter pour tout problème concernant la sécurité publique.

---

#### **CA19 28 025**

#### **Adopter le procès-verbal du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 8 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA19 28 026**

**Adopter les procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 10 décembre 2018;
- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités du mercredi 19 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1192714007

---

**CA19 28 027**

**Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater le Service de la Culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter l'offre de service de la ville centre et mandater le Service de la Culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1194894001

---

**CA19 28 028**

**Résolution en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2019**

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 11 au 15 février 2019, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation autour de la persévérance scolaire;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s municipaux;

Attendu que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves et , du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

De proclamer la semaine du 11 au 15 février 2019 comme étant celles des Journées de la persévérance scolaire dans notre arrondissement;

D'appuyer cette campagne et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, des parents, de la politique, du communautaire, du développement, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires;

De faire parvenir copie de cette résolution au comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02

---

#### **CA19 28 029**

**Affecter un montant de 300 \$ en provenance des surplus du golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière au Club de lecture de Vent de l'Ouest.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'octroyer une contribution financière d'un montant de 300 \$ au Club de lecture de Vent de l'Ouest.
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1197808001

---

#### **CA19 28 030**

**Affecter un montant de 500 \$ en provenance des surplus du golf de l'arrondissement au Groupe Scout de L'Île-Bizard afin de soutenir l'activité de financement le Grand Blizzard 2019.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière d'un montant de 500 \$ en provenance des surplus du golf au Groupe Scout de L'Île-Bizard afin de soutenir l'activité de financement le Grand Blizzard 2019;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197593001

---

**CA19 28 031**

**Accorder un contrat à "AXOR Experts-Conseil", conformément à l'entente-cadre 2018-23, pour effectuer la mise à jour de l'étude hydraulique réalisée par CDGU afin d'acheminer les eaux de ruissellement vers le milieu humide situé à l'Est de la rue Jean-Yves et pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour un montant de 26 177,51 \$, t.t.i., plus 15 % de budget contingent, totalisant une somme de 30 104,14 \$, t.t.i., et approuver un virement budgétaire d'un montant de 27 000 \$ au règlement d'emprunt 0815002.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense d'un montant de 26 177,51\$ toutes taxes incluses plus 15 % de budget contingent totalisant une somme de 30 104,14 \$, toutes taxes incluses;
- 2- d'accorder le contrat à "AXOR Experts-Conseil", pour effectuer la mise à jour de l'étude hydraulique réalisée par CDGU afin d'acheminer les eaux de ruissellement vers le milieu humide situé à l'Est de la rue Jean-Yves et pour l'élaboration d'un concept d'aménagement;
- 3- d'approuver un virement budgétaire d'un montant de 27 000 \$ au règlement d'emprunt 0815-002;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1197474001

---

**CA19 28 032**

**Augmenter le budget contingent de 38 741.55 \$, t.t.i., du contrat 2016-26-R "Travaux de reconstruction de chaussées, des égouts et de l'aqueduc sur les rues Saint-Joseph, du Moulin et Bord-de-l'Eau", accordé à Roxboro Excavation inc., en utilisant les montants résiduels provenant des quantités non utilisées dans quelques postes du bordereau des prix, en conformité avec l'article 19 du Règlement 18-038 sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'augmenter le budget de contingence de 38 741.55 \$, toutes taxes incluses, en utilisant les montants résiduels provenant des quantités non utilisées dans quelques postes du bordereau des prix, en conformité avec l'article 19 du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal (18-038).

La conseillère madame Suzanne Marceau vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.04 1187474019

---

**CA19 28 033**

**Autoriser Madame Laurence Tshongo, chef de division, culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2019.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser Madame Laurence Tshongo, chef de division, culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1195356002

---

**CA19 28 034**

**Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De déroger à la grille de tarification et autoriser une gratuité à Héma-Québec pour l'utilisation de la salle Boileau du Centre socioculturel, dans le cadre des collectes de sang pour le mardi 5 mars et mercredi 6 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1195356004

---

**CA19 28 035**

**Autoriser une dépense de 51 308,06 \$, toutes taxes incluses, pour la période comprise entre janvier et septembre 2018 et autoriser une dépense additionnelle de 9 785,59 \$, toutes taxes incluses, à Xelys Département technologique, pour le soutien informatique à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période allant du 21 septembre 2018 au 31 décembre 2018.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- D'autoriser une dépense de 51 308,06 \$ toutes taxes incluses à Xelys Département technologique pour le soutien informatique pour la période comprise entre janvier et septembre 2018;

- D'autoriser une dépense additionnelle de 9 785,59 \$ toutes taxes incluses à Xelys Département technologique pour le soutien informatique pour la période allant du 21 septembre 2018 au 31 décembre 2018;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1187053006

---

**CA19 28 036**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 408,66 \$ pour le paiement des frais d'avocats à Casavant Mercier dans le dossier concernant la direction d'arrondissement.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- D'autoriser une dépense additionnelle de 1408,66 \$ pour le paiement des frais d'avocats à Casavant Mercier dans le dossier concernant la direction d'arrondissement;
- De réclamer à la Ville centre le remboursement de toutes les factures encourues par l'arrondissement dans ce dossier;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

La conseillère madame Suzanne Marceau vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

30.04 1192714009

---

**CA19 28 037**

**Autoriser un virement budgétaire de 32 385 \$ net de ristourne pour l'année 2019 et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à partir de 2020 et années subséquentes pour un montant de 32 385 \$ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

1. D'autoriser un virement de 32 385 \$ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte-Geneviève;
2. D'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire à partir de 2020 et années subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1180253005

---

**CA19 28 038**

**Accorder un contrat à Soudure Aubichon inc. pour la fourniture et l'installation de 2 épandeurs 2 verges amovibles, au montant de 16 326,46 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

Accorder un contrat à Soudure Aubichon inc. pour la fourniture et l'installation de 2 épandeurs 2 verges amovibles au montant de 16 326,46 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1190253002

---

**CA19 28 039**

**Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 notamment à l'effet d'augmenter la superficie de plancher minimale, de réduire le nombre d'étage maximal et de réduire l'occupation du terrain maximal à la grille des usages et normes de la zone R1-275.**

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-23 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'augmenter la superficie de plancher minimale, de réduire le nombre d'étage maximal et de réduire l'occupation du terrain maximal à la grille des usages et normes de la zone R1-275 a été donné le 3 décembre et le premier projet de règlement adopté le 8 janvier 2019;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 février 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 23 janvier 2019;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-23 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement CA28 0023-23 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'augmenter la superficie de plancher minimale, de réduire le nombre d'étage maximal et de réduire l'occupation du terrain maximal à la grille des usages et normes de la zone R1-275.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1187905081

---



**CA19 28 040**

**Règlement modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'agrandir les dimensions et la superficie minimales des lots de la zone R1-275.**

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0024-9 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'agrandir les dimensions et la superficie minimales de lotissement à la zone R1-275 a été donné le 3 décembre et le premier projet de règlement adopté le 8 janvier 2019;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 février 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 23 janvier 2019;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0024-9 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement CA28 0024-9 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'agrandir les dimensions et la superficie minimales de lotissement à la zone R1-275.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1187905082

---

**CA19 28 041**

**Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier certaines dispositions concernant les thermopompes et les appareils de climatisation.**

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-24 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier certaines dispositions concernant les thermopompes et les appareils de climatisation a été donné le 3 décembre 2018 et le premier projet de règlement adopté le 8 janvier 2019;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 février 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 23 janvier 2019;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-24 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement CA28 0023-24 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier certaines dispositions concernant les thermopompes et les appareils de climatisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1187905083

---

**CA19 28 042**

**Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire la construction et l'agrandissement en superficie d'implantation au sol d'un bâtiment principal dans une plaine inondable à faible courant.**

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-25 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire la construction et l'agrandissement en superficie d'implantation au sol d'un bâtiment principal dans une plaine inondable à faible courant a été donné le 3 décembre 2018 et le premier projet de règlement adopté le 8 janvier 2019;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 février 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 23 janvier 2019;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-25 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

D'adopter le second projet de règlement CA28 0023-25 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire la construction et l'agrandissement en superficie d'implantation au sol d'un bâtiment principal dans une plaine inondable à faible courant.

Une discussion s'engage.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Yves SARAULT

d'apporter l'amendement suivant à l'article 1 du second projet de règlement en faisant un ajout après le premier paragraphe:

« Nonobstant le paragraphe précédent, un agrandissement en porte-à-faux est autorisé. »

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

40.04 1187576021

---

**CA19 28 043**

**Autoriser la fermeture temporaire de rues à l'occasion du Défi hivernal qui se tiendra le dimanche 24 février 2019.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser la fermeture temporaire des rues suivantes dans le but d'assurer la sécurité des coureurs lors du Défi hivernal.

**DÉFI HIVERNAL:**

Fermeture temporaire des rues suivantes à l'occasion de la 34e édition de la course à pied Défi hivernal le dimanche 24 février 2019:

- De 8 h à 11 h 30, soit à l'arrivée du dernier concurrent du 10 km, la montée de l'Église sera soit fermée, soit sous surveillance étroite entre la rue Cherrier et le boulevard Chevreumont.
- De 8 h 50 à 11 h 15, fermeture de la montée de l'Église jusqu'à la rue Southridge.
- À 10 h 05, fermeture de la section du boulevard Chevreumont Ouest à partir de la rue de Tonty pour une durée maximale de 15 minutes.

De plus, tous les services d'urgence ainsi que la STM seront informés de ces fermetures de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1195356001

---

#### **CA19 28 044**

**Accorder au Cégep Gérald-Godin une dérogation sur le couvre-feu lors de leur Carnaval étudiant du 22 février 2019.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accorder une dérogation pour le bruit afin de permettre la tenue d'une soirée dansante clôturant le Carnaval étudiant. Cette soirée se déroulera sur le terrain du CEGEP Gérald-Godin le 22 février 2019 de 19h et 24h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1195356003

---

#### **CA19 28 045**

**Règlement autorisant un emprunt de 1 725 000\$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs - Règlement 0819-001**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 725 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs - Règlement 0819-001".

40.07 1192714001

---

#### **CA19 28 046**

**Règlement autorisant un emprunt de 50 000\$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs - Règlement 0819-002**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 50 000\$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipement sportifs de divers terrains sportifs - Règlement 0819-002".

40.08 1192714002

---

**CA19 28 047**

**Règlement autorisant un emprunt de 325 000\$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0819-003**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 325 000\$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0819-003".

40.09 1192714003

---

**CA19 28 048**

**Règlement autorisant un emprunt de 800 000\$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0819-004**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Robert Samoszewski et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 800 000\$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0819-004".

40.10 1192714004

---

**CA19 28 049**

**Règlement autorisant un emprunt de 27 000\$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0819-005**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 27 000\$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0819-005".

40.11 1192714005

---

**CA19 28 050**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 1095, rue Saint-Roch composée du lot no 4 590 016 du cadastre du Québec, visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge arrière sera inférieure de 4,1 mètres à la norme prescrite à 7,6 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-103 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.**

Le maire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande de dérogation.

Aucune intervention de citoyen.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De refuser, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, à l'égard de la propriété sise au 1095, rue Saint-Roch composée du lot no 4 590 016 du cadastre du Québec, la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge arrière sera inférieure de 4,1 mètres à la norme prescrite à 7,6 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-103 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1197905001

---

**CA19 28 051**

**Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Christian Larocque comme maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 5 février et le 6 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1192714008

---

### Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Janvier 2019;
- Liste des bons de commande approuvés – Janvier 2019;
- Suivi budgétaire dépenses – Janvier 2019;
- Suivi budgétaire revenus – Janvier 2019;
- Virements budgétaires – Janvier 2019;
- Virements PTI – Janvier 2019;
- Budget du golf – Janvier 2019;
- Liste des permis émis – occupation – Janvier 2019;
- Liste des permis émis – construction – Janvier 2019;
- Liste des permis émis – lotissement – Janvier 2019.

60.01

---

### Période de questions du public

Aucune question de citoyens.

70.01

---

### CA19 28 052

#### Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 février 2019, à 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---